## Notice Métier Web RSA 27/05/2014

N°3

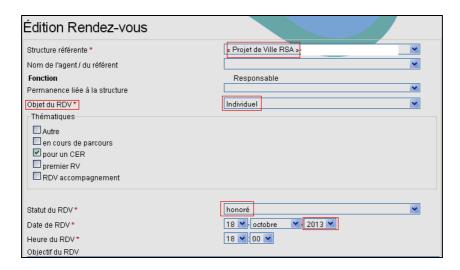
### Les tableaux de bord PDV

### Le tableau de bord B3 : Problématiques des bénéficiaires pour l'année N

	Difficultés exprimées par les bénéficiaires	En nombre	En taux
Ligne 1	De santé		
Ligne 2	De logement		
Ligne 3	Familiale(s)		
Ligne 4	Modes de garde		
Ligne 5	De surendettement		
Ligne 6	Administrative(s)		
Ligne 7	Linguistique(s)		
Ligne 8	De mobilisation		
Ligne 9	De qualification professionnelle		
Ligne 10	D'accés à l'emploi		
Ligne 11	Autres (1)		
	Total		

Ce tableau de bord est renseigné automatiquement à partir des données de la DSP pour chaque allocataire ayant eu un RDV individuel au cours de l'année N.

>**Pré-requis :** L'allocataire doit avoir un RDV individuel honoré dans l'année <u>avec un PDV</u> pour qu'une problématique soit enregistrée sur le tableau B3 de la même année. Bien vérifier que le RDV est enregistré pour le compte de votre PDV (par défaut, va s'afficher la structure référente d'orientation). Exemple :



### >Les renseignements issus de la DSP

<u>Remarque</u>: Si l'allocataire possède un formulaire DSP, complétez ce formulaire, sinon « MAJ DSP ». Dans les deux cas, le contenu du formulaire à remplir reste identique.

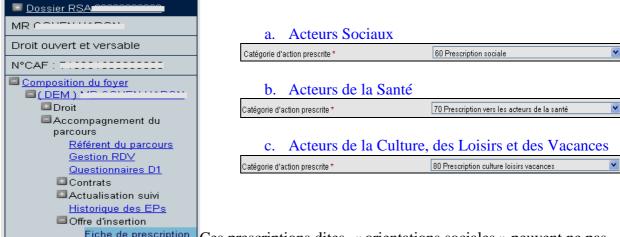
# **Données socio professionnelles**

Difficultés de santé : Renseignez la ligne 1 du tableau B3  Rencontrez vous des difficultés sociales ?  Aucune difficulté  Santé  Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé  Lecture, écriture ou compréhension du français  Démarches et formalités administratives  Endettement  Autres  Difficultés sociale autres Précision ? (100 carac. max)	Difficultés administratives: Renseignez la ligne 6 du tableau la Rencontrez vous des difficultés sociales?  Aucune difficulté Santé Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé Lecture, écriture ou compréhension du français Démarches et formalités administratives Endettement Autres Difficultés sociale autres Précision ? (100 carac. max)				
Difficultés de logement : Renseignez la ligne 2 du tableau B3  Difficultés logement ?  Aucune difficulté de logement  Impayés de loyer ou de remboursement  Problèmes financiers  Logement insalubre ou Indécent  Logement géographiquement isolé ou absence de transport collectif  Fin de bail, expulsion  Logement surpeuplé  Eloignement entre le lieu de résidence et le lieu de travail  Autres situations particulières  Veuillez préciser quelles sont les autres situations particulières (100 carac. max)	Difficultés linguistique: Renseignez la ligne 7 du tableau B3  Rencontrez vous des difficultés sociales?  Aucune difficulté Santé Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé Lecture, écriture ou compréhension du français Démarches et formalités administratives Endettement Autres Difficultés sociale autres Précision ? (100 carac. max)				
Difficultés familiales : Renseignez la ligne 3 du tableau B3  Dans quel domaine accompagnement familial ?  Logement Endettement Familiale Autres Autre accompagnement familial (100 carac. max)	Difficultés de mobilisation : Non comptabilisé dans WebRSA  Difficultés de qualification professionnelle : Renseignez la ligne 9 du tableau B3				
	Niveau d'étude ? Niveau VI : sorties du 1 er cycle de l'enseignement secon ▼				
Difficultés de modes de garde : Renseignez la ligne 4 du	OU				
tableau B3	Niveau d'étude ? Niveau VII : jamais scolarisé				
Parmi les propositions suivantes certaines constituent elles des obstacles à une recherche d'emploi ?  Aucun obstacle  La garde d'enfant de moins de 6 ans  La garde d'enfant de plus de 6 ans  La garde d'enfant (s) ou de proche(s) invalide(s)  La charge de proche(s) dépendant(s)  L'éloignement de parent ou de conjoint causé par une hospitalisation longue durée ou incarcération	Difficultés d'accès à l'emploi : Renseignez la ligne 10 du tableau B3				
Difficultés de surendettement : Renseignez la ligne 5 du tableau B3  Rencontrez vous des difficultes sociales ?  Aucune difficulté  Santé  Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé  Lecture, écriture ou compréhension du français  Démarches et formalités administratives  Endettement  Autres  Difficultés sociale autres Précision ? (100 carac. max)	Autres: Renseignez la ligne 11 du tableau B3  Dans quel domaine accompagnement individuel?  Santé Emploi Insertion professionnelle Formation  Autres  Autre nature d'accompagnement individuel? (100 carac, max)				

### Tableau de bord B4 : Prescriptions vers les acteurs sociaux, culturels et de santé

Type d'acteur	Nombre de prescriptions	Nombre de personnes différentes bénéficiant d'une prescription
a. Acteurs Sociaux		
b. Acteurs de la Santé		
c. Acteurs de la culture, des loisirs et des vacances		
Total		

Les informations sont rapportées sur ce tableau dès que vous enregistrez une prescription pour un allocataire sur l'année correspondant à l'année du bilan.



<u>Fiche de prescription</u> Ces prescriptions dites « orientations sociales » peuvent ne pas être éditées sous forme de fiche de prescription. Il suffit qu'elles soient renseignées.

### B5 : Prescription sur les actions à caractère socio-professionnel et professionnel

Nombre de personnes différentes bénéficiant d'une prescription

Nombre de personnes différentes ayant participé à une action

Prescriptions proposées	(1) Nb		Nomb		Raisons	de la non p	articipation	Nb de	Abandon
	prescrip effectu		effect		Refus du bénéficiaire	Refus de l'organism	En attente	participation à une actior	
10 Prescription professionnelle du PDI					N/C		0		N/C
11 PP/ PDI formation pré-qualifiante				ſ	N/C		0		N/C
12 PP/ PDI formation qualifiante					N/C		0		N/C
13 PP/ PDI SIAE				Ī	N/C		0		N/C
14 PP/PDI action du CUCS				Ī	N/C		0		N/C
15 PP/PDI création entreprise				Ī	N/C		0		N/C
16 PP/PDI FDIF/APRE		ı		Ī	N/C		0		N/C
20 Prescription professionnelle hors PDI					N/C		0		N/C
21 PP hors PDI maison de l'emploi ou SE autre que PE				Ī	N/C		0		N/C
22 PP hors PDI Plie				Ī	N/C		0		N/C
23 PP hors PDI Formation de Droit Commun Région, AFPA,)				Ī	N/C		0		N/C
30 Prescription socioprofessionnelle du PDI				Ī	N/C		0		N/C
31 PSP/PDI CUCS		[		ſ	N/C		0		N/C
32 PSP/PDI Remise à niveau				Ī	N/C		0		N/C
33 PSP/PD linguistique				Ī	N/C		0		N/C
40 Prescription socioprofessionnelle hors PDI		ı		Ì	N/C		0		N/C
50 Prescription vers Pôle Emploi				Ì	N/C		0		N/C
90 Autres				Ì	N/C		0		N/C
Total					N/C		0		N/C

Motifs pour lesquels la prescription n'est pas effective

nbre de bénéficiaires qui ne se sont pas déplacés

nbre de fiches de prescription en attente d'un retour

Les informations sont rapportées sur ce tableau dès que vous enregistrez une prescription pour un allocataire sur l'année correspondant à l'année du bilan.

Un nouveau paramétrage vous sera livré prochainement avec la liste complète des items prévus. L'existant sera repris automatiquement

### **B6**: Actions collectives

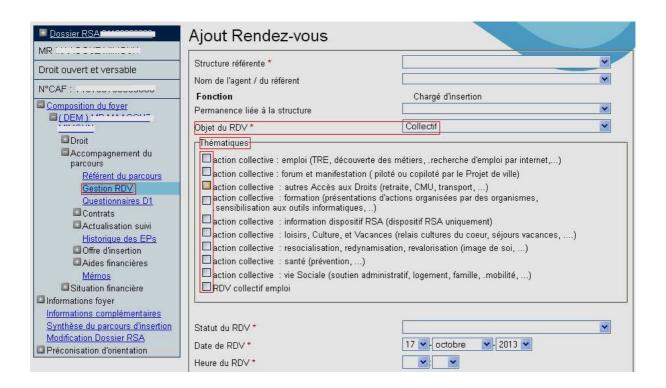
Intitulé (1)	Nbre de personnes invitées ou positionnées	Nbre de séances réalisées dans l'année	Nombre de participants (3)
action collective : emploi (TRE, découverte des métiers, .recherche d'emploi par internet,)			
action collective : forum et manifestation ( piloté ou copiloté par le Projet de ville)			
action collective : autres Accès aux Droits (retraite, CMU, transport,)			
action collective : formation (présentations d'actions organisées par des organismes, .sensibilisation aux outils informatiques,)			
action collective: information dispositif RSA (dispositif RSA uniquement)			
action collective : loisirs, Culture, et Vacances (relais cultures du coeur, séjours vacances,)			
action collective : resocialisation, redynamisation, revalorisation (image de soi,)			
action collective : santé (prévention,)			
action collective : vie Sociale (soutien administratif, logement, famille, .mobilité,)			
RDV collectif emploi			
Total			

#### Pré-requis

Pour le nombre de personnes <u>invitées ou positionnées</u> : l'allocataire doit avoir un <u>RDV</u> <u>collectif honoré ou prévu</u> dans l'année.

Pour le nombre de participants : l'allocataire doit avoir un RDV collectif honoré dans l'année.

Bien vérifier que le RDV est enregistré pour le compte de votre PDV (par défaut, va s'afficher la structure référente « d'orientation ».



Le paramétrage va être enrichi des deux actions obligatoires « n°1 : favoriser l'accès aux droits et à l'autonomie » et « n°2 : favoriser l'insertion professionnelle » vers le 15 juin 2014.